



Direction générale

Monsieur François Le Douarin  
Secrétaire du syndicat CGT  
Des personnels territoriaux  
82 bis, avenue Pasteur  
93260 Les Lilas

Les Lilas, le 23 décembre 2014

Monsieur le Secrétaire,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance du courrier que vous avez adressé à monsieur le Maire concernant votre saisine de monsieur le Préfet au sujet de l'absence de médecin professionnel.

Permettez-moi de m'étonner des termes de votre courrier.

En effet, à chaque réunion du CHSCT et du CTP, la question a été posée et nous vous avons expliqué que nous déplorions cette situation.

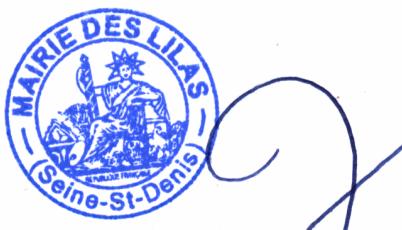
Nous cherchons effectivement à recruter et, pour ce faire, nous nous sommes rapprochés d'autres collectivités pour une éventuelle mutualisation et nous avons mandaté un cabinet de recrutement. Mais toutes ces démarches sont restées vaines.

Vous affirmez également que les médecins experts, auxquels nous avons adressé certains agents, se « seraient contentés de consulter les dossiers médicaux sans procéder à une consultation des patients ». Je vous laisse la responsabilité de votre appréciation sur la qualité du travail des praticiens concernés.

Le Maire et moi-même, en ma qualité d'adjoint délégué au personnel, sommes attachés au droit et à la santé des agents et nous vous réitérons notre volonté de tout mettre en œuvre afin qu'une solution pérenne soit trouvée dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, mes salutations.

Arnold Bac  
Maire adjoint  
Délégué au personnel



Copies : madame la Ministre de la Fonction Publique; monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis



MAIRIE - 96, RUE DE PARIS - BP N°76 - 93261 LES LILAS CEDEX - TÉLÉPHONE : 01 43 62 82 02 - FAX : 01 49 93 00 06